



Association des Avocats Praticiens du Droit de la Presse

### **Quelques souvenirs sur Robert Badinter**

Robert Badinter nous a quittés. Nous savons tous quel homme exceptionnel il a été. Sa trace dans l'histoire restera à jamais l'abolition de la peine de mort. Mais ce serait trop réducteur de limiter son apport à la justice, à la société, à la politique, à ce très grand pas qu'il a fait vers une justice plus humaine.

Il a, comme professeur, enseigné le droit. Il a, comme avocat, pratiqué le droit. Il a, comme Garde des Sceaux, promu le droit. Il a, comme Président du Conseil constitutionnel, contrôlé le droit. Et il a, comme Sénateur, conçu le droit. Ce serait trop long de dire ce qu'a été son apport législatif. On peut citer une modification substantielle de la loi sur les difficultés des entreprises, plusieurs textes en droit du travail et surtout l'ébauche d'une séparation entre le juge d'instruction et le juge décidant de la détention qui devait donner lieu quinze ans plus tard à la loi Guigou et à la création du juge des libertés et de la détention.

J'ai pour ma part des souvenirs qui sont plus intimes. J'ai eu la chance d'être son collaborateur entre 1976 et 1980, c'est-à-dire pendant le combat contre la peine de mort. Nous ne sommes plus très nombreux au palais, trois ou quatre peut-être, encore en activité.

Lorsque je suis arrivé dans son bureau c'était le 3 janvier 1976, il a pris trois dossiers qui traînaient sur un coin de sa table, il m'a dit « tenez, vous n'avez jamais fait de droit de la presse je suppose mais vous vous formerez sur le tas ». C'était un dossier pour l'Express, un autre pour Paris Match, un autre encore pour l'Expansion. Lorsque je suis sorti de son bureau je ne savais pas que j'allais devenir un spécialiste du droit de la presse...

Auprès de lui j'ai vécu des très grands moments. J'étais à ses côtés à la Cour d'Assises de Troyes lorsqu'il a prononcé cette extraordinaire plaidoirie pour Patrick Henry et surtout contre la peine de mort. Je ne peux pas raconter – et d'ailleurs personne ne le peut – la magie qui s'est produite à ce moment-là. Pendant une heure et demie la salle, comble, était émue et atterrée. De vieux chroniqueurs judiciaires essuyaient des larmes. L'émotion était si forte que le Président n'avait plus de voix au moment de donner la parole à l'accusé. Tout le monde a cru à ce moment-là qu'aucune peine de mort ne serait plus jamais prononcée...

#### **Association des Avocats Praticiens du Droit de la Presse**

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de Paris sous le numéro W751209285

Siège social : Ordre des Avocats du Barreau de Paris - Bureau des Associations

4 boulevard du Palais - 75001 Paris - CS8042075053 Cedex1

C'était bien illusoire ! Et la semaine suivante une Cour d'Assises condamnait un accusé à la peine capitale et à sa suite quatre autres y condamnaient également. La Chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé tous ces arrêts et renvoyé devant de nouvelles Cour d'Assises. À chaque fois Robert Badinter était désigné. François Binet et moi l'avons accompagné dans presque toutes. Chaque fois la peine de mort n'a pas résisté. J'avais entre 27 et 30 ans et je vous assure que ces souvenirs sont gravés à jamais dans ma mémoire.

Pour ceux qui avaient la chance d'être ses collaborateurs à cette époque-là, l'homme Robert Badinter était un grand monsieur. Il était particulièrement exigeant sur les dossiers que nous lui remettions, certains d'entre nous ont même essuyé de belles colères.

Avocat d'affaires, avocat d'assises mais également grand avocat de presse. Il intervenait dans les plus belles affaires de presse de l'époque ; étant avocat, ami des Servan-Schreiber, de Françoise Giroud, de plusieurs grands journalistes du Monde et de nombreuses autres personnalités de la politique, des affaires, des arts et du spectacle. La 17<sup>ème</sup> Chambre (du moins l'antique celle à laquelle nous demeurons attaché) doit encore se souvenir de son éloquence passionnée.

J'ai pour ma part eu la chance de garder avec lui une relation amicale presque filiale. Jusqu'à ses derniers jours (nous avons déjeuné ensemble le 22 décembre dernier) le personnage était enjoué, sérieux, toujours prêt à se révolter mais amical, affectueux. Il y avait quelques maximes qu'il nous a données et que je voudrais vous livrer :

*« Dans cette profession ne faites jamais rien contre votre conscience », ou bien « on vous demande d'aimer défendre pas forcément d'aimer ceux que vous défendez »*  
*« Cette profession d'avocat est un métier de seigneur, à condition qu'elle soit exercée en seigneur ».* Et enfin, ce conseil de plaidoirie : *« surprendre, toujours surprendre. »*

Demain il ne sera plus là. Nous autres les avocats nous serons tous un peu orphelins.

**Jean-Yves DUPEUX**

Avocat à la Cour

Président d'honneur AAPDP